

NATIONS UNIES



**CONSEIL DE SÉCURITÉ**  
**DOCUMENTS OFFICIELS**

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2012<sup>e</sup>** SÉANCE : 15 JUIN 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2012) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation à Chypre :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12342 et Corr.1 et Add.1) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2012<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mercredi 15 juin 1977, à 23 h 30.

*Président* : M. William H. BARTON (Canada).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale, d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2012)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :  
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12342 et Corr.1 et Add.1).

*La séance est ouverte à 23 h 55.*

### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Tout d'abord, et très brièvement étant donné le peu de temps dont nous disposons, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, le représentant du Bénin, qui m'a démontré la bonne manière de régler les problèmes. J'espère pouvoir suivre son exemple.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation à Chypre :**  
**Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12342 et Corr.1 et Add.1)**

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai reçu des lettres des représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, dans lesquelles ils demandent à participer à la discussion sur la question à l'ordre du jour. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et selon la pratique habituelle, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. I. Türkmen (Turquie) et M. G. Papoulias (Grèce) prennent place à la table du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je tiens à rappeler que lorsque le Conseil a examiné cette question en d'autres occasions les membres sont convenus qu'une invitation devait être adressée, conformément à l'article 39 du

règlement intérieur provisoire, à M. Vedat Çelik. Je crois comprendre, à la lumière des consultations qui se sont déroulées hier, que les membres du Conseil entendent suivre la même procédure à ce stade. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Çelik au titre de l'article 39 et, au moment opportun, je l'inviterai à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

*Il en est ainsi décidé.*

4. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le rapport du Secrétaire général [S/12342 et Corr.1 et Add.1] a trait à l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 7 décembre 1976 au 7 juin 1977. Je tiens également à appeler l'attention des membres sur le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 401 (1976) du Conseil de sécurité [S/12323]. En outre, le Conseil est saisi d'un projet de résolution [S/12346] établi au cours de consultations parmi ses membres.

5. Je me propose maintenant, si je n'entends pas d'objections, de mettre immédiatement aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>. Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.*

6. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le Secrétaire général a fait savoir qu'il souhaitait prendre la parole après l'adoption du projet de résolution. Je lui donne la parole.

7. Le *SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais)* : J'ai pris bonne note de la résolution que vient d'adopter le Conseil. Je tiens à donner l'assurance aux membres du Conseil que je ferai de mon mieux pour donner effet à leurs décisions. En ce qui concerne la Force, les dispositions voulues seront prises pour qu'elle puisse continuer à fonctionner au cours des six prochains mois.

8. La résolution qui vient d'être adoptée — juste à temps — me prie également de poursuivre la mission de bons offices que m'a confiée le Conseil aux termes de sa résolution 367 (1975). J'ai fait pleinement rapport au Conseil sur les efforts que j'ai déployés jusqu'à présent; je l'ai fait tout récemment dans le rapport dont est actuellement saisi le Conseil, de même que dans mon rapport du 30 avril 1977

<sup>1</sup> Voir résolution 410 (1977).

[S/12323]. Mon représentant spécial à Chypre et moi-même poursuivrons nos efforts en vue d'aider aux négociations entre les représentants des deux communautés. Je demeure persuadé que ces négociations représentent la meilleure méthode pour arriver à un règlement juste et durable du problème de Chypre. J'espère que la série actuelle de réunions tenues à Nicosie sous les auspices de mon représentant spécial permettront de frayer la voie à des négociations quant au fond sur toutes les questions lors de la prochaine série d'entretiens.

9. Je tiens à appeler particulièrement l'attention du Conseil sur les paragraphes de mon rapport consacrés à la situation financière de la Force. Le déficit atteint main-

tenant 54,1 millions de dollars. Il est donc plus nécessaire que jamais de trouver les moyens d'améliorer la situation financière. Je poursuivrai mes propres efforts dans ce sens, et je serais très reconnaissant aux membres du Conseil pour leur concours actif dans la recherche d'une solution à ce problème très urgent qui, dans les circonstances actuelles, impose une lourde charge à un très petit nombre d'Etats.

10. Je tiendrai le Conseil pleinement informé au sujet des efforts que je déploierai pour m'acquitter de la tâche qu'il m'a confiée.

*La séance est levée le jeudi 16 juin, à 0 h 5.*